



INVENTER

Convention de partenariat du projet INVENTER

Convention - cadre

Conclue entre :

La Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, dont le siège est à Aubière, 11 allée Pierre de Fermat, BP 70007,

représentée par Monsieur Bernard Peligry, Directeur,

d'une part,

ET

L'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, AgroParisTech, dont le siège est à Paris, 16 rue Claude Bernard,

représenté par Monsieur Pascal EYNARD, Directeur du Centre de Clermont-Ferrand,

agissant au nom et pour le compte de l'UMR 1273 - Mutations des Activités, des Espaces et des Formes d'Organisation dans les Territoires Ruraux (Métafort),

d'autre part,

Vu

- La convention en date du 15/05/2014 portant renouvellement d'une unité mixte de recherche dénommée « Metafort »
- La convention en date du 14/04/2016 entre AgroParisTech et l'INRA relative au projet PSDR « INVENTER »
- La convention de partenariat en date du 28 octobre 2016 entre L'université d'Auvergne / CRCGM et AgroParisTech
- Les articles L 333.1 et R 333-1 et suivants du code de l'environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leurs champs d'application, à savoir :
 - protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
 - contribuer à l'aménagement du territoire
 - contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
 - contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics
 - réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.
- Les missions des Chambres d'Agriculture, telles que définies par le code rural

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Cette convention de partenariat s'inscrit dans le cadre du programme PSDR4 (<http://www.psd.fr/>) qui est un programme de recherche finalisée, capable de garantir des productions scientifiques issues d'une méthodologie rigoureuse, évaluables et publiées dans de bons supports nationaux et internationaux.

PSDR est un programme de recherche national, piloté par les Instituts et décliné en régions.

Les instances nationales sont :

- La direction du programme PSDR4 : Hervé Guyomar, directeur scientifique Agriculture, INRA ; Jean-Marc Callois, Directeur du département Territoires, Irstea ; André Torre, directeur national des programmes PSDR
- Le conseil scientifique composé de 15 personnalités interdisciplinaires et internationale : c'est une instance indépendante, dont le mandat et les attributions sont établies par les Instituts de tutelle. La procédure d'évaluation scientifique des projets, puis des notes annuelles d'avancement, est réalisée par le Conseil Scientifique.

L'Auvergne est l'une des régions où le programme est décliné depuis 2007. Quatre projets de recherche, répondant plus particulièrement à la problématique régionale, ont été retenus après une sélection scientifique rigoureuse : AttractInnov, INVENTER, new-DEAL, USUS.

Les instances régionales sont :

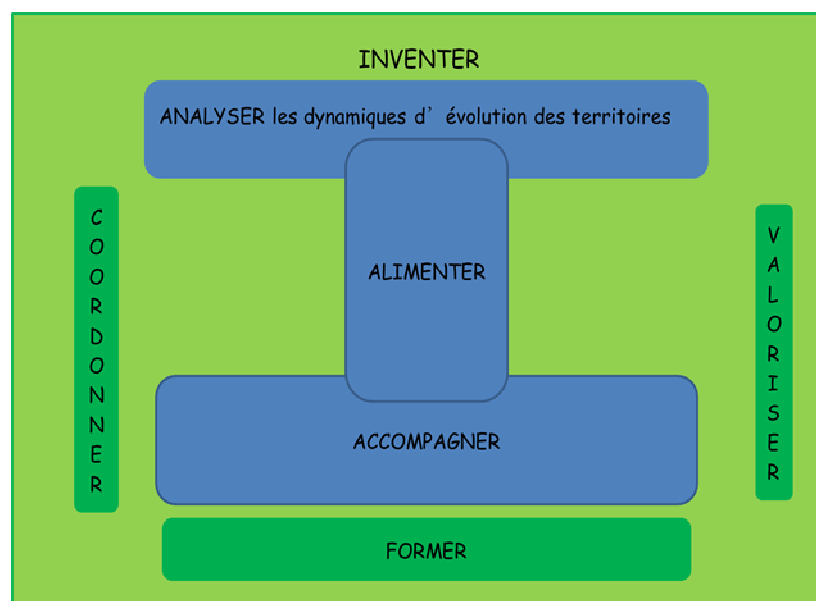
- Le Comité de Pilotage : composé des financeurs du programme, il oriente les actions de la cellule d’animation régionale, décide des actions stratégiques et politiques à mener, gère et affecte les moyens financiers, choisit les projets de recherche évalués et classés A ou B par le Conseil Scientifique national.
- La Cellule d’Animation (Helène Mazaleyra, Conseil Régional et Laurent Trognon, AgroParisTech) : constituée des partenaires régionaux (collectivités territoriales, organisations professionnelles et consulaires, instituts de recherche, enseignement supérieur), elle réalise le diagnostic, identifie les enjeux et axes de recherche, assure la co-construction du programme par l’organisation de débats acteurs/chercheurs, suit la réalisation des projets et accompagne les actions de valorisation.

Le projet PSDR INVENTER répond aux priorités régionales en Auvergne-Rhône-Alpes énoncés dans l’appel à projet dans son volet : Nouveaux modes d’intervention publique et développement territorial.

Il est porté par un binôme chercheur-acteur composé de :

- Sylvie Lardon, INRA & AgroParisTech, UMR Métafort, Clermont-Ferrand
- Dominique Vergnaud, PNR Livradois Forez, Saint-Gervais-Sous-Meymont

Le projet PSDR INVENTER est constitué de 3 volets de recherche et de 3 volets de valorisation en interaction.



Dans le cadre de son projet stratégique, la Chambre d'Agriculture souhaite mieux intégrer les problématiques territoriales dans lesquelles les activités sectorielles qu'elle accompagne s'inscrivent. Pour ce faire, elle souhaite renforcer la coopération territoriale et encourager les démarches collectives en s'impliquant dans les projets territoriaux en partenariat avec les collectivités territoriales et les organismes de recherche.

La Chambre d'Agriculture a ainsi mis en place des conventions d'échange et de partenariat avec l'ensemble des Parcs et Pays du département.

A l'initiative du PETR du Grand Clermont, une réflexion sur le développement d'une agriculture de proximité permettant à la fois une valorisation de l'espace en friche et le développement de circuits de distribution de proximité est engagée en partenariat avec la SAFER.

Aussi, la Chambre d'Agriculture et le Grand Clermont ont décidé d'inscrire ce projet dans le programme de recherche INVENTER afin d'offrir un espace test pour expérimenter et analyser les dynamiques de territoire autour d'une thématique transversale : « l'alimentation de proximité ».

Article 1 : Objectifs du projet

Le projet INVENTER vise à formaliser les dynamiques d'évolution des territoires ruraux et métropolitains, en prenant appui sur la gouvernance alimentaire, et à concevoir l'accompagnement du changement dans un dispositif de Recherche-Formation-Action. Il repose sur l'hypothèse que l'efficacité de l'action publique territoriale est la résultante d'une rencontre entre incitations politiques qui se territorialisent (s'adaptent aux enjeux et besoins) et initiatives/innovations qui émergent du local. Pour ce faire, il s'intéresse aux territoires de projet, où s'inventent de nouvelles façons d'alimenter et d'accompagner les territoires. Le projet a l'ambition d'inventer de nouveaux modèles de développement territorial, dans un partenariat interactif et créatif, entre chercheurs et acteurs, à différentes échelles d'action.

Article 2 : Partenaires et instances

Les chercheurs et les acteurs partenaires au sein du projet INVENTER sont listés respectivement en annexes 1 et 2.

Le projet INVENTER implique les partenaires chercheurs et acteurs à toutes les étapes de construction et de réalisation du projet de recherche et à sa valorisation. Les partenaires chercheurs et acteurs s'engagent à participer comme indiqué dans les 3 alinéas ci-après aux différentes instances de pilotage et de suivi de la démarche (voir annexes) :

- Le comité de pilotage : Il est composé des binômes chercheurs-acteurs des six volets de recherche et de valorisation (voir annexe 3). Il assure la coordination de l'ensemble du projet, en veillant à impliquer les chercheurs et les acteurs et à favoriser la synergie entre les terrains d'investigation. Il est le garant de la tenue des échéances et du respect du partenariat. Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an, pour préparer les animations de chaque volet, le séminaire annuel chercheur-acteur et le bilan annuel.
- Les séminaires chercheurs-acteurs : Ils sont organisés annuellement et visent à diffuser les résultats du projet de recherche auprès d'un large public et à consolider le partenariat avec

les acteurs de terrain. L'ensemble des partenaires chercheurs et acteurs en sont parties-prenantes.

- Les instances nationales et régionales du programme PSDR4 : Les porteurs du projet sont les correspondants des instances tant scientifiques que partenariales du projet, au niveau régional et national.

Article 3 : Modalités de collaboration

Les partenaires chercheurs et acteurs contribuent ensemble au projet INVENTER. Ils participent aux différentes activités (séminaires, travail de terrain, rendus, ...). Ils s'engagent à respecter les principes de collaboration conjointement élaborés et mis à jour dans la « charte du faire ensemble », qui constitue l'annexe 4 à la présente convention.

La contribution d'étudiants de différents niveaux (doctorants et post-doctorants qui assurent une permanence sur le long terme, stagiaires de master d'une durée de 4 à 6 mois, modules de terrain d'une à deux semaines d'élèves ingénieurs ou masters...) aux différentes activités assurera une mobilisation des acteurs de terrain dans la durée.

L'usage des outils NTIC favorisera également la dimension participative des acteurs de terrain.

Article 4 : Territoires concernés

Les territoires concernés sont les territoires ruraux et métropolitains de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Massif central, en complémentarité et en contraste avec des territoires ayant les mêmes dynamiques et les mêmes enjeux. Les deux territoires prioritaires concernés par le projet sont ceux du PETR du Grand Clermont et du PNR Livradois-Forez. Un élargissement des terrains d'étude se fera en fonction de l'avancée des travaux de recherche, des collaborations établies dans le cadre des projets PSDR des autres régions portant sur la même thématique (projet FRUGAL, Grand Ouest et Rhône-Alpes ; projet SYAM Rhône-Alpes ; projet Perfecto, Aquitaine, regroupés sur la thématique « Gouvernance alimentaire territoriale » dans le cadre du projet CAPDOR, responsable : Frédéric Wallet) et des partenariats établis sur ces sujets par les participants chercheurs et acteurs du projet, y compris à l'international (Italie, Portugal, Québec, Argentine, Brésil, ...).

Article 5 : Implication de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme

La Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme est un établissement public dirigé par des élus représentant toutes les composantes de l'agriculture départementale.

Organisme consulaire et de développement, la Chambre d'Agriculture représente les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales. Elle fait part de son expertise dans les décisions qui impactent l'agriculture du département.

Etablissement de proximité, la Chambre contribue au développement de l'agriculture dans toute sa diversité. Elle assure de nombreuses missions d'information, d'animation, d'expertise, etc. au bénéfice de l'ensemble de ses ressortissants agriculteurs et forestiers, entreprises agro-alimentaires, etc.

La Chambre d'Agriculture 63 s'implique plus spécifiquement sur 1 volet de recherche, pour lesquels son niveau d'engagement et les moyens humains mobilisés sont précisés ci-après :

- « Alimenter les territoires »

Article 6 : Diffusion et valorisation

Les partenaires chercheurs et acteurs s'engagent à contribuer aux productions et à les démultiplier tant sur le terrain qu'auprès de leurs instances régionales et nationales, voire internationales. Les

acteurs partenaires eux-mêmes sont des têtes de réseau pouvant contribuer à la diffusion des résultats et à leur montée en généralité.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Les données produites dans le cadre du projet restent la propriété intellectuelle des contributeurs, pour les publications scientifiques et les formations réalisées dans le cadre du présent projet. Les partenaires chercheurs et acteurs s'engagent à :

- ne pas diffuser les données brutes fournies par chacun d'entre eux,
- s'informer préalablement des usages spécifiques qui peuvent en être faits des productions
- à citer le projet dans tout support ou action de valorisation.

Tout support de communication ou exploitation des éléments ou informations relatives aux actions menées dans le cadre de ce partenariat ou rapport avec les médias devra citer les partenaires et faire apparaître leurs logos respectifs et mentionner que ces résultats ont été obtenus dans le cadre du « Programme PSDR Auvergne 2015-2020 INVENTER, financé par l'INRA, l'Irstea et le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ».

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à la date de sa signature et est conclue pour la durée du projet PSDR, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

En cas de dénonciation de la convention par un partenaire, une lettre explicitant les motivations et conditions sera portée à la connaissance du comité de pilotage, qui en informera l'ensemble des autres partenaires chercheurs et acteurs.

Fait à Aubière, le

Le Directeur du centre AgroParisTech
de Clermont-Ferrand

Le Directeur de la Chambre
d'Agriculture du Puy-de-Dôme

Pascal EYNARD

Bernard PELIGRY

Annexe 1 : Liste des partenaires chercheurs

Les partenaires chercheurs sont représentés par AgroParisTech, organisme porteur du projet. Ils sont membres de l'UMR Métafort (AgroParisTech, INRA, Irstea, Vetagro Sup) et du CRCGM (Université d'Auvergne) (plus un membre de l'université de Toulouse).

Nom	Prénom	Institution
BARITAUX	Virginie	UMR Métafort
BERTHOME	Karim	UMR Métafort
BILLION	Camille	UMR Métafort
BLASQUIET-REVOL	Hélène	UMR Métafort
BONNET	Emmanuel	CRCGM
BUCHS	Arnaud	Université Toulouse, LISST
CAYRE	Patrice	UMR Métafort
COT	Cécile	UMR Métafort
GUILLOT	Marion	UMR Métafort
HOUDART	Marie	UMR Métafort
ICERI	Vanessa	UMR Métafort
JOHANY	François	UMR Métafort
LARDON	Sylvie	UMR Métafort
LAROCHE	Nicolas	CRCGM
LIEVRE	Pascal	CRCGM
LOUDIYI	Salma	UMR Métafort
TROGNON	Laurent	UMR Métafort

Annexe 2 : Liste des partenaires acteurs

Nom	Prénom	Institution
BRUGIERE	Eric	Chambre Agriculture 63
CANONNE	Pierre-Julien	IADT
CHAMBON	Philippe	AgroParisTech-ENGREF
COMPTE	Lucien	PNRLF
COURNUT	Eric	PNRLF
MANZON	Elisabeth	DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
EYNARD	Pascal	AgroParisTech
LELLI	Laurent	AgroParisTech-ENGREF
LUCIANI	Vanessa	Grand Clermont
MONTEIX	Jean-Luc	PNRLF
PELIGRY	Bernard	Chambre Agriculture 63
PROUHEZE	Jérôme	Grand Clermont
RIEUTORT	Laurent	IADT
ROUCHIT	Grégoire	IADT
VAQUE	Valentin	ARDTA
VERGNAUD	Dominique	PNRLF

Annexe 3 : Constitution du comité de pilotage

VOLET	Nom	Institution
COORDONNER	Sylvie LARDON Dominique VERGNAUD	UMR Métafort PNRLF
ALIMENTER	Marie HOUDART Vanessa LUCIANI	UMR Métafort Grand Clermont
ACCOMPAGNER	Pascal LIEVRE Patrice CAYRE	CRCGM UMR Métafort et DGER
FORMER	Laurent LELLI Valentin VAQUE	AgroParisTech –ENGREF ARDTA
VALORISER	François JOHANY Pierre-Julien CANONNE	UMR Métafort IADT

Annexe 4 : Charte du « faire-ensemble »

Charte du « faire ensemble » du projet PSDR INVENTER

Version du 12 Janvier 2016

Préambule

Cette charte du « faire ensemble » constitue un guide des bonnes pratiques de partenariat engagées dans le projet INVENTER. Elle explicite ce à quoi les partenaires chercheurs et acteurs s'engagent mutuellement au démarrage du projet.

Elle est enrichie au fur et à mesure de l'avancée du projet par la façon dont les difficultés rencontrées ont été résolues et par les initiatives et les nouvelles modalités proposées.

Elle constituera un document final de traçabilité des pratiques de partenariat durant le projet INVENTER, qui pourra être valorisé dans le cadre de l'évaluation des projets PSDR4.

Cette charte engage les partenaires chercheurs et acteurs les uns vis-à-vis des autres et également vis-à-vis des acteurs de terrain avec lesquels ils sont amenés à collaborer.

Diffusion des informations

- Assurer la confidentialité des entretiens auprès des acteurs de terrain (les partenaires chercheurs réalisant les entretiens anonymisent toute information, avant diffusion aux autres partenaires et avant utilisation dans les publications).
- Valider auprès des partenaires chercheurs et acteurs les énoncés repris dans les CR et dans les documents de communication (tels que les Fiches PSDR)
- Partager les informations en s'appuyant sur l'outil collaboratif, en s'assurant de l'accès pour tous et en évitant la sur-sollicitation (équilibre à trouver).
- Etablir un journal des acteurs de terrain rencontrés pour éviter de contacter à plusieurs les mêmes personnes et pour mutualiser les informations.
- Constituer une base de données des stages, études, recherches réalisés sur le terrain pour en faire un corpus partagé.

Modalités de travail

- Faire un retour systématique aux acteurs de terrain sollicités sous forme de restitution collective, sans attendre le séminaire annuel chercheurs-acteurs.
- S'appuyer autant que faire se peut sur les réunions déjà programmées par les partenaires acteurs (par exemple pour des entretiens ou des restitutions, ...) pour éviter la sur-sollicitation des acteurs de terrain.
- Programmer à l'avance les réunions et s'assurer que les partenaires acteurs peuvent y participer (lieu, horaire, ...).

- Impliquer les partenaires acteurs dans les rendus officiels PSDR.
- Inviter si besoin les autres partenaires acteurs au comité de pilotage.

Gestion et suivi du partenariat

- Prévoir des temps de discussion partagée entre partenaires chercheurs et acteurs pour faire le point des attendus, des insatisfactions pour éviter les dérives, voire des conflits.
- Se donner un outil type tableau des attentes réciproques des partenaires chercheurs et acteurs, que l'on mettrait à jour régulièrement et qui servirait à arbitrer en cas de désaccord.
- Faire une veille d'informations sur les évolutions dans nos différentes instances qui peuvent impacter sur le projet de recherche (ex : création du réseau des PNR de la région Auvergne-Rhône-Alpes, fusion de l'UMR Métafort et du Céramac, ...).
- Informer les partenaires chercheurs et acteurs des évolutions du programme PSDR au niveau national et des implications nouvelles (ex : projet transversal national CAPDOR, collaborations avec des projets PSDR d'autres régions, animations transversales, ...).
- Porter à connaissance de l'ensemble des partenaires chercheurs et acteurs des éventuels désistements de l'un d'entre eux, de façon à assurer la pérennité du dispositif.